RECOVERY 3.5

CODE EUROCLEAR FRANCE : 99329

NOTICE D'INFORMATION

FONDS A FORMULE A CAPITAL GARANTI
FCP CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

AVERTISSEMENT :	**Le FCP RECOVERY 3.5 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 10 novembre 2009. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (et après déduction des frais de rachat de 2 % maximum). Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue (10 novembre 2009).**

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FONDS COMMUN DE PLACEMENT

SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE

CODE ISIN
FR0000993297

ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
LE SERVICE TITRE ET BOURSE DE LA SOCIETE GENERALE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
BARBIER FRINAULT & AUTRES

COMPARTIMENT : NON
NOURRICIER : NON

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

CLASSIFICATION
Garanti ou assorti d'une protection.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP RECOVERY 3.5 (le « FCP ») est d'offrir à l'échéance, soit le 10 novembre 2009, une garantie du capital investi sur la base de la valeur liquidative du 10 avril 2003 (hors commissions de souscription) augmentée de la valeur la plus élevée entre :

(i) un coupon variable d'une valeur maximale de 250 % et
(ii) une participation variable à la performance sur 6 ans et 7 mois d'un panier de 18 actions internationales.

La valeur du coupon sera égale à 250 % si aucune action du panier ne baisse de plus de 25 % par rapport à son cours initial, puis sera dégressive jusqu'à 0 % si au moins 4 actions ont baissé de plus de 25 % par rapport à leur cours initial.
La participation à la performance du panier d'actions se calculera en considérant que la valeur finale utilisée pour le calcul de la performance sera au mieux égale à 100 % de la valeur finale du panier puis sera dégressive jusqu'à 60 % de la valeur finale du panier selon les mêmes modalités que celles appliquées à la valeur du coupon variable telles que décrites au paragraphe ci-dessus.

Synthèse des avantages et des inconvénients du FCP pour le porteur :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Garantie intégrale du capital investi à l'échéance (le 10 novembre 2009), déduction faite des droits de souscription.	- Si plus de 4 actions baissent de 25 % ou plus par rapport à la date de constatation initiale, la possibilité de bénéficier du coupon variable disparaît.
- Les constatations pour le panier ont lieu sur une moyenne de 12 trimestres (soit 3 ans), ce qui limite le risque de baisse du panier.	- Les constatations pour le panier ont lieu sur une moyenne de 12 trimestres (soit 3 ans), ce qui limite le potentiel de hausse du panier.
- Potentiel de remboursement à hauteur de 350 % du capital initialement investi, soit un taux de rendement actuariel de 20.93 %.	- Le potentiel de gain sera d'autant plus faible que le comportement de chaque action du panier sera très différent (décorrélé) de celui des autres actions.
- La constatation du nombre d'actions ayant baissé de plus de 25 % a lieu sur un seul jour, et non pas sur une période étendue.	

Description de la formule :

Le départ du FCP est prévu le 10 avril 2003.
Par la suite, nous prendrons le cas d'un investissement initial (hors commissions de souscription) réalisé sur la base de la valeur liquidative du 10 avril 2003.

Les actions composant initialement le panier sont les suivantes :

Dénomination	Secteur	Code Reuters	Pays
Arcelor	Industrie	CELR.PA	France
Bridgestone	Automobile/Equipement	5108.T	Japon
British Petroleum	Pétrole	BP.L	Royaume-Uni
Carrefour	Distribution	CARR.PA	France
Chevron Texaco	Pétrole	CVX.N	Etats-Unis
Gillette	Biens de consommation	G.N	Etats-Unis
Heinz	Agroalimentaire	HNZ.N	Etats-Unis
Kellogg	Agroalimentaire	K.N	Etats-Unis
Kingfisher	Distribution	KGF.L	Royaume-Uni
Lafarge	Matériaux de construction	LAFP.PA	France
NTT	Communication	9432.T	Japon
Pepsico	Agroalimentaire	PEP.N	Etats-Unis
Pernod Ricard	Biens de consommation	PERP.PA	France
Procter & Gamble	Biens de consommation	PG.N	Etats-Unis
Sainsbury	Agroalimentaire	SBRY.L	Royaume-Uni
Sanofi-Synthelabo	Pharmacie	SASY.PA	France
Seven Eleven	Distribution	8183.T	Japon
Yamanouchi	Pharmacie	4503.T	Japon

- A compter du 12 février 2007 (inclus), on observe la valeur du panier sur une base trimestrielle, jusqu'au 6 novembre 2009 (soit 12 dates de constatation)
- A l'issue de cette période, on calcule alors la valeur finale du panier comme étant la moyenne arithmétique des valeurs du panier lors de ces 12 dates de constatation.
- A la date de constatation finale (soit le 6 novembre 2009), on observe le cours de chaque action du panier par rapport à son cours initial (constaté le 10 avril 2003).
  - Si aucune action n'a perdu 25 % ou plus par rapport à son cours initial, la valeur de remboursement sera égale au montant le plus élevé entre 350 % de la valeur liquidative du 10 avril 2003 et la valeur liquidative du 10 avril 2003 augmentée de la performance du panier calculée sur la base de 100 % de la valeur finale du panier.
  - Si une seule action a perdu 25% ou plus par rapport à son cours initial, la valeur de remboursement sera égale au montant le plus élevé entre 287.5% de la valeur liquidative du 10 avril 2003 et la valeur liquidative du 10 avril 2003 augmentée de la performance du panier calculée sur la base de 90 % de la valeur finale du panier ;
  - Si deux actions seulement ont perdu 25% ou plus par rapport à leurs cours initiaux respectifs, la valeur de remboursement sera égale au montant le plus élevé entre 225% de la valeur liquidative du 10 avril 2003 et la valeur liquidative du 10 avril 2003 augmentée performance du panier calculée sur la base de 80 % de la valeur finale du panier ;
  - Si trois actions seulement ont perdu 25% ou plus par rapport à leurs cours initiaux respectifs, la valeur de remboursement sera égale au montant le plus élevé entre 162.50 % de la valeur liquidative du 10 avril 2003 et la valeur liquidative du 10 avril 2003 augmentée de la performance du panier calculée sur la base de 70 % de la valeur finale du panier ;
  - Enfin, si au moins quatre actions ont perdu 25% ou plus par rapport à leurs cours initiaux respectifs, la valeur de remboursement sera égale à la valeur liquidative du 10 avril 2003 augmentée de la performance du panier calculée sur la base de 60 % de la valeur finale du panier ;

Récapitulatif des valeurs possibles du coupon variable et de l'indexation sur la valeur finale du panier à l'échéance :

Nombre d'actions clôturant à échéance en dessous de 75% de leur cours initial	0	1	2	3	4 ou plus
Valeur du coupon variable ("Coupon")	250.0%	187.5%	125.0%	62.5%	0.0%
Indexation sur la valeur moyenne du panier ("Taux")	100.00%	90.00%	80.00%	70.00%	60.0%

Valeur de remboursement à l'échéance :

Le porteur reçoit sur la base de la valeur liquidative du 10 avril 2009 un montant égal à 100 % du capital investi (hors commissions de souscription) avant le 10 avril 2003 augmenté du montant le plus élevé entre le coupon variable et la performance du panier calculée sur la base de 60 % à 100 % de la valeur finale du panier ;
La performance reçue par l'investisseur correspondra donc à la formule suivante :

Max[Coupon ; (Taux x Valeur Finale du Panier – Valeur Initiale du Panier)/Valeur Initiale du Panier]

Exemples chiffrés

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Le rendement à l'échéance, soit le 10 novembre 2009, sera d'autant meilleur que le nombre d'Actions ayant une Valeur à la Date de Constatation Finale inférieure ou égale à 75 % de leur Cours Initial sera plus faible.
Ainsi, les scenarii de marché offrant à l'échéance, soit le 10 novembre 2009, une valeur liquidative supérieure ou égale à 350 % de la Valeur Liquidative de Référence supposent que toutes les Actions du Panier ont une Valeur, à la Date de Constatation Finale supérieure ou égal à 75 % de leur Cours Initial. Il s'agit du scénario de marché le plus favorable qui permet d'optimiser les résultats de la formule, et il suppose notamment une bonne corrélation entre les évolutions de chacune des actions du Panier.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-après le taux de rendement annuel (hors commissions de souscription) que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée, soit 6 ans et 7 mois. Le porteur de parts pourra comparer ce taux de rendement à celui qu'offrirait un investissement dans une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable (soit 25 octobre 2009).

PREMIER EXEMPLE : CAS DEFAVORABLE

Dates de constatation	10-avr-03	12-fév-07	10-mai-07	10-août-07	12-Nov-07	11-fév-08	12-mai-08	11-août-08	10-Nov-08	10-fév-09	11-mai-09	10-août-09	06-Nov-09
Action 1	100	169.39	225.39	208.89	266.36	366.15	438.28	491.28	532.68	575.44	503.45	457.06	533.20
Action 2	100	119.23	116.33	108.98	109.67	90.21	81.36	81.04	87.40	77.68	64.35	64.33	70.72
Action 3	100	61.86	55.24	47.84	54.93	57.27	51.35	54.08	48.55	48.18	45.95	43.78	59.03
Action 4	100	118.61	120.28	123.88	122.67	113.86	89.47	93.57	108.22	117.16	96.77	105.31	78.81
Action 5	100	75.81	89.07	75.71	74.61	71.74	78.64	82.30	97.73	91.79	98.85	112.53	110.36
Action 6	100	150.59	235.59	252.82	291.53	246.75	276.96	293.30	313.50	305.96	441.99	507.30	476.35
Action 7	100	92.35	110.35	144.95	150.07	146.93	130.21	98.92	109.42	104.94	102.88	109.13	118.52
Action 8	100	104.87	117.60	113.83	114.91	125.44	155.36	182.61	222.99	240.28	207.41	202.07	213.41
Action 9	100	333.67	388.91	411.49	508.95	496.98	610.13	630.54	819.92	833.99	867.40	945.67	942.02
Action 10	100	154.80	135.47	125.87	121.78	142.34	146.49	149.56	107.48	94.46	122.03	114.36	104.76
Action 11	100	39.21	35.06	33.86	27.26	27.68	33.01	26.40	23.16	24.27	27.72	23.94	24.63
Action 12	100	43.68	43.69	43.74	49.37	55.57	49.27	62.07	73.21	71.17	47.75	39.67	38.11
Action 13	100	166.92	179.68	182.85	163.42	121.33	120.34	143.07	163.79	171.24	159.70	141.67	120.41
Action 14	100	282.11	249.15	304.04	252.60	268.35	276.06	220.98	247.94	306.13	280.54	301.44	326.73
Action 15	100	78.12	89.78	83.23	70.64	62.13	56.56	48.35	44.22	40.76	34.48	39.29	42.10
Action 16	100	85.89	85.23	84.79	103.25	102.78	111.15	120.18	160.43	171.77	190.27	174.01	188.10
Action 17	100	126.80	127.31	130.96	110.07	117.03	108.39	153.97	144.36	139.24	103.84	102.11	89.12
Action 18	100	78.50	69.19	47.03	41.60	51.34	53.75	54.30	60.93	69.85	70.97	53.90	48.03
	100.00	**126.80**	**137.41**	**140.26**	**146.32**	**147.99**	**159.27**	**165.92**	**187.00**	**193.57**	**192.58**	**196.53**	**199.13**

Valeur Finale du panier	166.06%
Coupon variable	0.00%
Taux de participation	60.00%

Nombre d'actions ayant baissé de plus de 25% par rapport à leur cours initial	6.00
Remboursement à échéance = 100%+max(0.00%,60%x166.06%-100%) =	100%
Soit un taux actuariel de	0.00%
A comparer avec un taux d'une OAT zero coupon échéance 25 octobre 2009, soit	3.64%

DEUXIEME EXEMPLE : CAS MEDIAN

Dates de constatation	10-avr-03	12-fév-07	10-mai-07	10-août-07	12-Nov-07	11-fév-08	12-mai-08	11-août-08	10-Nov-08	10-fév-09	11-mai-09	10-août-09	06-Nov-09
Action 1	100	79.94	80.80	72.77	61.70	68.98	77.24	88.22	91.24	93.06	94.86	98.61	108.34
Action 2	100	133.09	137.73	174.63	165.32	179.98	180.60	173.88	179.16	225.09	240.56	234.45	271.82
Action 3	100	61.71	59.76	59.72	56.14	61.29	72.72	71.96	75.38	77.28	81.87	72.25	79.04
Action 4	100	176.11	154.51	135.98	137.77	141.92	145.44	148.24	134.91	152.79	140.71	135.41	130.01
Action 5	100	149.49	141.59	138.76	138.52	153.65	154.72	162.25	153.10	150.27	156.03	137.20	131.19
Action 6	100	116.08	145.04	153.01	172.19	176.45	175.80	181.54	186.72	186.42	231.99	225.66	206.76
Action 7	100	159.62	159.99	185.82	193.58	144.47	161.49	156.58	171.25	192.27	229.32	260.15	284.59
Action 8	100	159.04	148.23	168.50	204.20	206.29	245.72	221.65	218.23	222.52	320.07	326.48	358.12
Action 9	100	81.65	78.19	80.92	94.09	88.84	78.87	67.67	67.98	51.70	50.18	43.60	40.61
Action 10	100	121.13	113.52	104.40	109.67	110.07	108.73	102.19	95.84	80.55	77.04	75.85	70.29
Action 11	100	97.16	107.07	111.04	114.40	123.79	109.97	102.31	107.66	115.23	107.80	90.93	96.42
Action 12	100	134.05	132.26	132.15	139.47	170.87	203.33	208.56	205.30	256.56	294.67	300.08	321.64
Action 13	100	91.95	103.66	105.50	89.83	93.19	99.63	112.46	110.33	128.45	126.43	126.82	137.48
Action 14	100	104.34	85.48	83.03	102.36	90.90	92.56	85.62	67.95	61.94	64.47	67.96	71.97
Action 15	100	153.58	199.58	240.23	223.00	260.92	268.34	239.26	273.28	280.60	282.83	263.61	335.43
Action 16	100	140.12	151.01	190.46	192.61	197.61	214.94	261.45	281.55	263.94	249.90	237.82	235.02
Action 17	100	95.98	103.76	113.39	119.55	106.62	116.89	121.08	148.67	150.97	156.53	182.28	215.65
Action 18	100	172.53	196.78	198.45	186.61	198.13	201.15	201.32	231.35	234.25	232.29	222.14	185.35
	100.00	**123.75**	**127.72**	**136.04**	**138.95**	**143.00**	**150.45**	**150.35**	**155.55**	**162.44**	**174.31**	**172.29**	**182.21**

Valeur Finale du panier	151.42%
Coupon variable	62.50%
Taux de participation	70.00%

Nombre d'actions ayant baissé de plus de 25% par rapport à leur cours initial	3.00
Remboursement à échéance = 100%+max(62.50%,70%x151.42%-100%) =	162.50%
Soit un taux actuariel de	7.64%
A comparer avec un taux d'une OAT zero coupon échéance 25 octobre 2009, soit	3.64%

TROISIEME EXEMPLE : CAS FAVORABLE

Dates de constatation	10-avr-03	12-fév-07	10-mai-07	10-août-07	12-Nov-07	11-fév-08	12-mai-08	11-août-08	10-Nov-08	10-fév-09	11-mai-09	10-août-09	06-Nov-09
Action 1	100	89.49	85.18	89.84	97.94	125.14	132.35	140.77	148.78	132.06	125.32	122.45	127.96
Action 2	100	110.19	108.70	116.96	120.34	118.74	138.66	127.00	145.91	142.26	138.30	128.69	119.25
Action 3	100	138.47	156.48	169.40	199.03	170.30	187.44	205.80	239.47	243.56	281.79	307.37	313.03
Action 4	100	111.89	122.91	129.27	133.83	166.31	163.86	162.27	177.94	177.51	199.83	201.92	236.55
Action 5	100	89.04	87.48	84.83	77.77	83.68	108.13	92.69	106.30	100.41	91.66	94.32	106.37
Action 6	100	144.47	147.44	159.24	156.83	163.61	154.80	143.52	153.84	146.07	157.09	164.89	198.76
Action 7	100	119.80	125.87	112.79	124.03	115.56	111.42	122.11	108.50	123.10	115.72	131.39	116.46
Action 8	100	61.58	67.94	67.19	83.60	76.33	78.65	89.66	100.66	101.95	83.49	91.48	84.30
Action 9	100	73.39	68.01	85.09	97.26	96.52	89.52	93.36	93.46	91.61	89.94	80.28	78.05
Action 10	100	99.50	105.82	114.79	113.26	116.48	114.49	126.98	159.70	168.92	182.84	185.48	185.12
Action 11	100	96.55	94.00	84.34	78.58	80.63	91.44	95.21	111.29	122.43	108.83	89.58	90.31
Action 12	100	85.00	90.96	93.54	95.37	105.10	97.91	99.76	89.21	83.41	89.79	101.40	100.23
Action 13	100	106.62	95.41	93.56	100.87	88.62	116.98	128.58	121.50	130.82	141.75	168.03	180.82
Action 14	100	155.78	149.64	152.23	156.13	159.89	167.53	163.34	160.14	139.04	144.97	123.67	130.58
Action 15	100	151.25	160.08	169.70	163.68	174.04	158.57	164.57	134.02	155.60	182.84	160.92	172.49
Action 16	100	89.08	75.83	71.35	67.53	69.43	60.06	71.68	71.27	73.40	84.12	87.46	88.61
Action 17	100	128.73	140.05	164.03	187.33	211.52	197.64	214.76	201.56	197.99	217.50	209.93	218.12
Action 18	100	125.57	127.63	143.43	115.05	122.72	110.49	128.56	120.62	130.39	142.26	146.59	149.77
	100.00	**109.80**	**111.64**	**116.75**	**120.47**	**124.70**	**126.66**	**131.70**	**135.79**	**136.70**	**143.22**	**144.21**	**149.82**

Valeur Finale du panier	129.29%
Coupon variable	250.00%
Taux de participation	100.00%

Nombre d'actions ayant baissé de plus de 25% par rapport à leur cours initial	0.00
Remboursement à échéance =100%+max(250.00%,100%x129.29%-100%)	350%
Soit un taux actuariel de	20.93%
A comparer avec un taux d'une OAT zero coupon échéance 25 octobre 2009, soit	3.64%

SIMULATIONS SUR DONNEES HISTORIQUES

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon la date d'échéance. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marchés ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances du FCP.

Ces simulations ont été réalisées avec le plus grand soin par la société de gestion à partir de sources d'informations qu'elle a jugées fiables. Elle ne peut être tenue responsable en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs d'information.

Pour les besoins de la simulation, la société de gestion a choisi des actions de remplacement, pour celles figurant dans la formule qui n'existaient pas dans la période de simulation.

Pour la partie manquante de l'historique, l'action Arcelor a été remplacée par l'action Thyssen Krupp avant le 7 juillet 1995.
De même, l'action NTT a été remplacée par l'action AT&T avant le 6 février 1987.

Des tests sur des données historiques ont été menés afin de simuler la performance offerte par des produits de mêmes caractéristiques que le FCP (même durée, même formule de remboursement) lancés à de nombreuses dates dans le passé.

3 556 simulations ont été réalisées sur des produits de mêmes caractéristiques lancés de façon quotidienne entre 25 novembre 1982 et 11 juillet 1996 et arrivant à maturité chaque jour entre le 27 juin 1989 et le 12 février 2003 Les résultats sont les suivants :

Evolution des Taux de Rendement Annuels en fonction de la date de maturité du FCP comparés au taux sans risque (3,64 % au 14 février 2003)

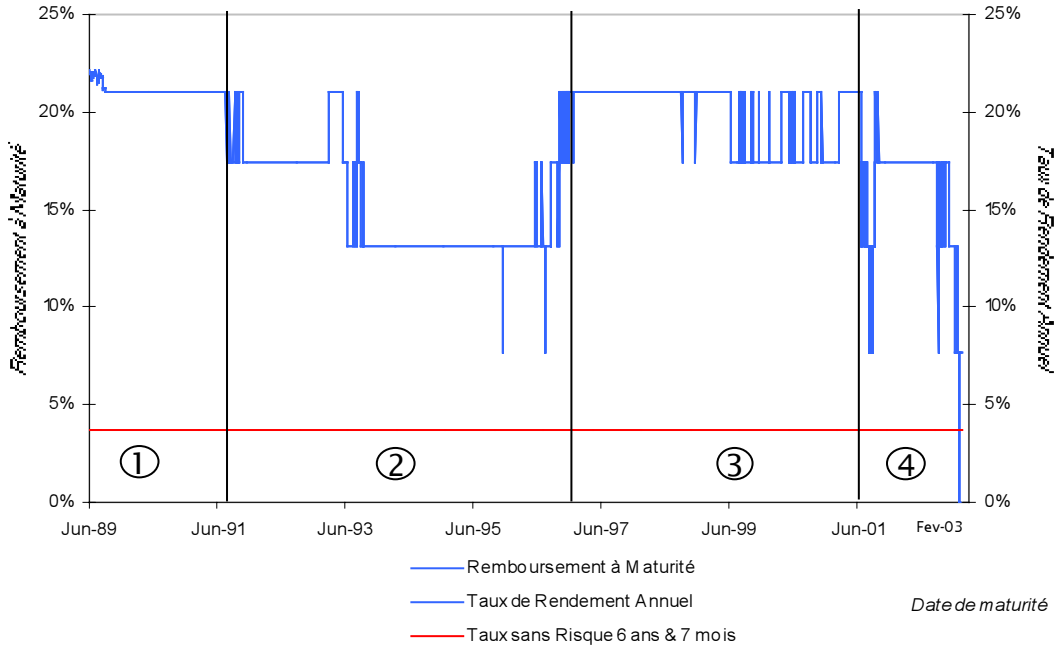

Ce graphique montre que l'on peut distinguer 4 périodes :

<u>Période 89-91 :</u>

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre juin 1989 et septembre 1991 (soit des produits lancés entre septembre 1984 et février 1985) montrent que les taux de Rendement Annuels sont très élevés car les marchés actions progressent fortement sur la période correspondante. En début de période, le remboursement à maturité dépasse même 350 %. Sur l'ensemble de la période, aucune action n'a franchi la limite de 75 % de leur cours initial : cela signifie que le coupon variable était en permanence au moins égal à 250 % sur cette période.

<u>Période 91-96 :</u>

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre octobre 1991 et décembre 1996 (soit des produits lancés entre mars 1985 et mai 1990) montrent des taux de rendement plus faibles que sur la période précédente, car une ou plusieurs actions ont pu avoir une tendance baissière sur la période correspondante. Sur la période, la valeur du coupon variable est la plupart du temps de 125 % ou de 187.50 %. La valeur du coupon variable la plus faible est cependant de 62.50 % (dans 5 cas seulement sur la période).

<u>Période 97-01 :</u>

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre janvier 1997 et juin 2001 (soit des produits lancés entre juin 1990 et février 1995) montrent que les taux de Rendement Annuels sont à nouveau élevés car les marchés actions progressent fortement sur la période correspondante. Sur cette période, la valeur du coupon variable varie entre 187.50 % et 250 %.

<u>Période 01-03 :</u>

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre juillet 2001 et février 2003 (soit des produits lancés entre mars 1995 et juillet 1996) montrent que les taux de Rendement Annuels sont plus variables, car les marchés actions progressent suivent une tendance fortement baissière sur la période correspondante. La valeur du coupon variable varie entre ses valeurs minimale et maximale, soit entre 0 % et 250 %.

Statistiques sur les Taux de Rendement Annuels

Le taux de Rendement Annuel moyen sur l'ensemble des simulations réalisées quotidiennement, soit 3 556, est de 17.83 %. Par ailleurs, 99.99 % des simulations réalisées sur cette période offrent un taux de rendement annuel supérieur au taux sans risque (3,64 %).

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DETAILLEES

GARANTIE

ETABLISSEMENT GARANT : SOCIETE GENERALE.
La garantie donnée par la Société Générale au FCP porte sur la valeur liquidative finale, soit celle du 10 novembre 2009. Cette valeur liquidative garantie (la «Valeur Liquidative Garantie») est définie comme étant celle qui permet à tout porteur de parts, quelle que soit la date de souscription de ses parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 10 novembre 2009, de bénéficier d'une valeur liquidative de rachat égale à 100 % de la Valeur Liquidative de Référence augmentée de :

- 1er Cas :
  N est compris entre 0 et 4 :
  Le montant le plus élevé entre
  (i) VLR x (250 % - N x 62.50 %) et
  (ii) VLR x $[((100\ \% - N \times 10\ \%) \times P_f - P_i)/P_i]$

- 2eme Cas :
  N est strictement supérieur à 4 :
  Le rapport entre (i) la différence entre 60 % de la Valeur Finale du Panier et la Valeur Initiale du Panier et (ii) la Valeur Initiale du Panier. Si ce rapport est négatif, il sera réputé égal à zéro.

Avec :
- N désigne le nombre d'Actions ayant une Valeur à la Date de Constatation Finale inférieure ou égale à 75 %.
- Valeur Liquidative de Référence (« VLR ») signifie la plus haute valeur liquidative constatée entre le 20 mars 2003 et le 10 avril 2003 ;
- Valeur Finale du Panier (ci-après « P_f ») signifie la moyenne arithmétiques des Valeurs du Panier à chacune des 12 Dates de Constatation Trimestrielle ;
- Valeur Initiale du Panier (ci-après « P_i ») signifie la moyenne arithmétique des Valeurs du Panier à la Date Initiale, soit 100 % ;
- Valeur du Panier à une date donnée signifie la moyenne arithmétique des Valeurs des Actions du Panier à cette date ;
- Valeur d'une Action à une date donnée signifie, le rapport entre (i) son cours de clôture sur la bourse y afférente à cette date (ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant) et (ii) son Cours Initial ; ce résultat est exprimé en pourcentage ;
- Date de Constatation Trimestrielle signifie le 12 février 2007, le 10 mai 2007, le 10 août 2007, le 12 novembre 2007, le 11 février 2008, le 12 mai 2008, le 11 août 2008, le 10 novembre 2008, le 10 février 2009, le 11 mai 2009, le 10 août 2009 et le 6 novembre 2009 ;
- Date de Constatation Finale signifie le 6 novembre 2009 ;
- Cours initial signifie pour une Action du Panier, son cours de clôture sur la bourse y afférente le 10 avril 2003 (ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse pour cette action, le Jour de Bourse suivant) ;
- Jour de Bourse signifie, pour une Action donnée, un jour où la bourse, sur laquelle cette Action est principalement cotée, est ouverte et en fonctionnement régulier.

Les porteurs de parts, quelle que soit la date de souscription de leurs parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la Valeur Liquidative du 10 novembre 2009 bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.

Les porteurs de parts, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que la Valeur Liquidative Garantie ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.
La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP. Dans l'hypothèse où, le 10 novembre 2009, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (soit le 10 novembre 2009), la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Entre le 20 mars 2003 et le 10 avril 2003, le FCP suivra une progression proche de celle du marché monétaire.
Le FCP gère, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers français ou des pays de l'OCDE : actions et autres titres de capital, obligations et autres titres de créance ainsi que leurs produits dérivés.
Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, taux, indices, actions, titres ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-après. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est Société Générale.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions, prêts et emprunts de titres.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 5 % de son actif en parts d'OPCVM français ou coordonnés.

Risque de change : Non.

Les modalités de substitution des Actions du Panier sont détaillées dans le règlement intérieur du FCP.

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 6 ans et 7 mois

SOUSCRIPTEURS CONCERNES : Tous souscripteurs. Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie.

AFFECTATION DES RESULTATS : FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de mars.
Première clôture : 25 mars 2004.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :
83.85 EUR.

PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :
Hebdomadaire, établie chaque jeudi (ou si ce jour n'est pas un jour ouvré au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris, le jour ouvré suivant). Une valeur liquidative exceptionnelle sera établie le 10 novembre 2009.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS :
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale au plus tard à 18h30 le jour de banque ouvré précédent la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.
Des fractions de parts peuvent être acquises ou cédées en millièmes.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMALE :
Jusqu'au 10 avril 2003 (inclus) : 4.5% de la valeur liquidative rétrocédables aux tiers.
A partir du 10 avril 2003 : 4.5 % de la valeur liquidative, rétrocédables aux tiers dont 2 % maximum rétrocédables à LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.

COMMISSION DE RACHAT :
2 % maximum de la valeur liquidative rétrocédables aux tiers, dont 1 % maximum acquis à LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.
Néant à compter du 10 novembre 2009.
FRAIS DE GESTION MAXIMUM :
1.50 % TTC par an de l'actif net imputés sur le compte de résultats du fonds.

LIBELLE DE LA DEVISE DE COMPTABILITE : EUR

ADRESSE DE LA SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX
www.lyxor.fr

ADRESSE DU DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE
50, boulevard Haussmann - 75431 PARIS Cedex 09

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DESIGNE POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
SOCIETE GENERALE
50, boulevard Haussmann - 75431 PARIS Cedex 09

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative : LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.
La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.
La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM : 1er avril 2003
Date d'édition de la notice d'information : 15 décembre 2003